



**ATTESTATION D'ABATTAGES
(Boucheries de l'intérieur)**

Eleveur

NOM, Prénom Tel : Mob :

Nom de la Société :

Adresse :

Mail :

Boucher

NOM, Prénom Tel : Mob :

Nom de la société :

Adresse :

Mail :

Mois de Abattoir (nom et adresse) (N° AH ou AHS)

Type carcasse	Nombre	Poids carcasse en kg	Poids ressué en kg (-3%)	Montant complément prix (F/kg)	Montant total (F)
Gros bovins, poids supérieur à 310 kg				180	
Gros bovins, poids inférieur ou égal à 310 kg				130	

Veaux				130	
Fait à, le				Total	

L'éleveur
(Signature)

Le boucher
(Signature)

L'AR pourra procéder ou faire procéder à tous contrôles qu'il jugera utiles, en particulier sur les quantités déclarées, sur le versement de la taxe d'abattage au FDEB (6 F/kg) ainsi que sur la structure d'abattage (AH : Agrément d'Hygiène ou AHS : Agrément d'Hygiène Simplifié). Le cas échéant, l'AR pourra exiger le remboursement des sommes indûment perçues.

A renvoyer à l'AR – BP 27820 – 98863 NOUMEA CEDEX / contact@agencerurale.nc, et joindre obligatoirement :

- copie des feuilles d'abattage dûment complétées et indiquant lisiblement le nom du vétérinaire ayant inspecté les carcasses,
- copie des factures de vente acquittées correspondantes,
- copies des déclarations d'abattages bouchers transmises à la DAVAR en vue versement au FDEB (6 F/kg),
- un relevé d'identité bancaire ou postal